

# Conférence du désarmement

1<sup>er</sup> février 2017  
Français  
Original : anglais

---

## **Note verbale datée du 31 janvier 2017, transmettant le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine en date du 30 janvier 2017**

La délégation de l'Ukraine à la Conférence du désarmement présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence, S. E. M. Michael Møller, et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine en date du 30 janvier 2017, concernant la récente flambée des attaques massives perpétrées par les forces terroristes russes dans le Donbass, qui, en particulier, ont provoqué la mort de 8 soldats ukrainiens et en ont blessé 26.

La délégation de l'Ukraine le prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette déclaration soit publiée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et soit distribuée à tous les États membres et aux États qui participent aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.

La délégation de l'Ukraine à la Conférence du désarmement saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général et au secrétariat de la Conférence les assurances de sa très haute considération.

GE.17-01488 (F) 030217 060217



\* 1 7 0 1 4 8 8 \*

Merci de recycler 



## **Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine sur la détérioration de la situation dans le Donbass**

1. Le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine se déclare gravement préoccupé par l'intensification des attaques massives perpétrées par les forces terroristes russes dans le Donbass.
2. Ces deux derniers jours, les forces d'occupation russes ont mené des attaques massives d'un côté à l'autre de la ligne de contact, au moyen de toutes les armes à leur disposition, dont des lance-roquettes multiples « Grad », des pièces d'artillerie de 152 et 122 mm, des mortiers de 120 et 82 mm, et des chars, tous interdits par les accords de Minsk, ainsi que d'armes légères. Les armes russes ont entraîné la mort de 8 soldats ukrainiens et en ont blessé 26.
3. Les civils font les frais des bombardements d'artillerie dans les zones d'habitation : deux civils ont ainsi été blessés, et l'électricité a été complètement coupée dans les villes de Yasinovata et Avdiyivka. Dans la région, plus de 400 000 civils non belligérants se trouvent sans eau et sans électricité ni chauffage. Les rudes conditions climatiques viennent s'ajouter aux bombardements soutenus auxquels procèdent les éléments armés pour faire sans cesse empirer la situation humanitaire dans cette zone.
4. Le Kremlin, par ces agissements, se livre à des crimes de guerre, à une violation flagrante des Conventions de Genève du 12 août 1949, et à une destruction de biens illégale, aveugle et généralisée, que nulle nécessité militaire ne vient justifier.
5. De toute évidence, l'aggravation actuelle de la situation dans le Donbass est un signe certain que la Russie continue, sans vergogne, de fouler au pied les engagements qu'elle a pris au titre des accords de Minsk, en vue d'empêcher la stabilisation de la situation et d'interdire la moindre avancée en ce qui concerne la sécurité et la situation humanitaire.
6. L'Ukraine exige de la Fédération de Russie qu'elle cesse immédiatement les hostilités et applique scrupuleusement le cessez-le-feu.
7. L'Ukraine demande à ses partenaires internationaux d'accroître la pression exercée sur le Kremlin sur les plans politique et diplomatique pour mettre un terme au dangereux emballement de la situation dans le Donbass et éviter une catastrophe humanitaire dans la région.